

Une aide supplémentaire et immédiate est indispensable pour les entreprises de prestation en technique de scène.

25 mars 2020

Mercredi 25 mars 2020, l'association artos a envoyé un courrier aux Conseiller-ère-s fédéraux-ales ainsi qu'au différents Chef-fe-s de services cantonaux concernés pour les alerter sur l'extrême précarité à laquelle font actuellement face les entreprises de prestations techniques.

Formant un maillon essentiel au monde de la création et à la diffusion culturelle en Suisse, ces entreprises sont indispensables à la tenue des nombreux évènements culturels, sportifs ou privés tenus chaque année dans le pays. De plus, elles sont responsables de la formation des futurs professionnels de la technique de scène, par le biais de l'apprentissage de Techniscéniste CFC.

Bien qu'artos salue toutes les mesures mises en place pour aider le milieu culturel et évènementiel, ces dernières sont pour le moment insuffisantes pour assurer un avenir à moyen terme aux entreprises de ce secteur.

Depuis le 28 février 2020, et jusqu'à l'été, voir au-delà, ces PME voient leurs engagements, et par conséquent leur chiffre d'affaire, réduit de 100%. Afin qu'elles puissent surmonter la crise, artos demande concrètement à la Confédération et aux cantons:

1. La mise en place d'un **fonds d'indemnisation étendu aux entreprises de l'évènementiel** qui compenserait la perte de chiffre d'affaires. **Le calcul de l'indemnisation devrait se faire sur le chiffre d'affaire des 3 dernières années**, déduit des charges de personnel (qui peut être soutenu par les mesures de RHT). Cela éviterait aux entreprises de s'endetter lourdement en raison d'un problème qui n'est pas de leur fait, et ainsi de revenir à une activité saine plutôt que de rembourser des crédits. Cette solution préservera au mieux le maillage économique et dynamique de ces entreprises.
2. Ce fond d'indemnisation doit permettre aux entreprises d'être **indemnisées sur l'entier du manque à gagner**. Les entreprises préparent un évènement des mois, parfois même plus d'une année en avance. L'arrêt subit de leurs activités n'a pas un impact unique sur les quelques mois de mesures de confinement, mais l'impact se répercute bel et bien sur une année entière de travail pour laquelle aucune entrée d'argent n'existe. Souvent, ces entreprises travaillent toute une année pour quelques évènements, l'argent ne peut entrer que lorsque l'évènement a lieu.
3. Un **soutien rétroactif de la RHT dès le 28 février 2020** car les entreprises du secteur ont été touchées de plein fouet, dès le 1^{er} jour d'annonce d'annulation des manifestations de plus de 1000 personnes.

4. La RHT doit être ouverte non seulement **aux CDD actuellement engagés, mais également aux CDD prévus dans les mois à venir**. En effet, notre secteur emploie une grande quantité de personnes, dites FREELANCE, qui cumulent les CDD de très courtes périodes, dans diverses entreprises de prestation. Le cumul de leurs contrats leur permet de travailler, en temps normal, à des taux allant jusqu'à 100%.
5. Une **adaptation des formulaires** de demande d'indemnisation ainsi que le calcul d'indemnité aux spécificités de notre milieu, où le chiffre d'affaire annuel se fait sur de très courtes périodes, soit au moment des évènements.
6. **Une augmentation du plafond de 3'320 frs fixé** comme revenu déterminant pour établir le droit à la RHT des personnes qui exercent une **fonction dirigeante**. Le montant devrait au minimum atteindre le montant que peuvent percevoir les indépendants (165frs * 30 jours) et au mieux, le plafond ordinaire prévu par la LACi, d'autant plus que ces ont cotisé sur l'entier de leur salaire.
7. Un soutien administratif et financier **afin d'assurer la poursuite de la formation des apprentis**. Bon nombre de PME actives dans la technique de spectacle sont des entreprises formatrices. Sans aide, aucune entreprise ne pourra assumer l'engagement de nouveaux apprentis en septembre et ne pourront pas non plus continuer à former leurs apprentis actuels.

Informations sur *artos*

artos

Association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle

Nombre de membres structures : 163

Nombre de membres individuels : 199

Total de membres : 362

Total de personnes : 4000 personnes

Type de structures membres : théâtres, entreprises de prestations, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

Type d'individus membres : professionnels de la scène culturelle romande, en particulier les administrateurs et les techniciens.

Contacts de l'association professionnelle *artos*

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45, carmen.bender@artos-net.ch

Prestataire - service de technique de scène (GCTech), Gil Ceré – 079 270 90 70, gil.cere@gc-tech.ch